



Se protéger du bruit

La prévention repose avant tout sur la réduction du bruit à la source. Il s'agit de mettre en place des actions de prévention collective :

- Choix de machines pas ou peu bruyantes, entretien des moteurs...
- Encoffrement des machines, isolation des zones bruyantes...
- Traitement acoustique des locaux, ajout d'écran acoustique...

Quand cela est impossible ou insuffisant, il est impératif de porter des Equipements de Protection Individuelle (EPI):



- **casque**
- **bouchons jetables**
- **bouchons moulés**

Testez vos connaissances

1. Le bruit peut être nocif pour la santé à partir de :

- a. 60 décibels A
- b. 80 décibels A
- c. 100 décibels A

2. Une protection efficace ne laisse passer aucun bruit :

- a. vrai
- b. faux

3. C'est au salarié d'acheter les protections auditives qu'il souhaite porter :

- a. vrai
- b. faux

4. Utiliser une soufflette induit des niveaux sonores moyens instantanés de :

- a. 80 dB_(A) au moins
- b. entre 80 et 85 dB_(A)
- c. 90 dB_(A) ou plus

5. Pour être efficaces, les protections auditives doivent être portées :

- a. 50% du temps d'exposition au bruit
- b. 70% du temps d'exposition au bruit
- c. 100% du temps d'exposition au bruit

Réponses : 1b, 2b, 3b, 4c, 5c



Nos actions

- Assurer un **suivi médical** adapté
- Etudier votre **poste de travail**
- Emettre des **propositions d'aménagement** de votre poste
- Animer des **séances collectives** d'éducation santé



Besoin d'information ?

Connectez-vous sur notre site
www.prevaly.fr



Des questions ?

Contactez votre équipe pluridisciplinaire : médecin du travail, assistant, infirmier et préventeur



Vous êtes connecté ?

Suivez-nous sur les réseaux



prevaly

Votre partenaire
Prévention Santé Travail



Le bruit au travail



prevaly

Votre partenaire
Prévention Santé Travail



Exposition au bruit : Quels sont les risques ?

Risques auditifs

- Fatigue auditive : sifflements, bourdonnements, sensibilisation de l'oreille à certains sons, perte temporaire de l'audition
- Surdit   : perte d'audition progressive (exposition au bruit quotidienne et r  p  t  e) ou    la suite d'un traumatisme auditif (exposition courte    un niveau sonore tr  s   lev  ).

La surdit   est insidieuse (on ne se rend pas compte qu'on devient sourd) et d  finitive (les cellules auditives sont d  truites, la surdit   est irr  versible).

Cons  quences sur l'organisme

Au dessus de 80 d  cibels, une exposition au bruit peut provoquer :

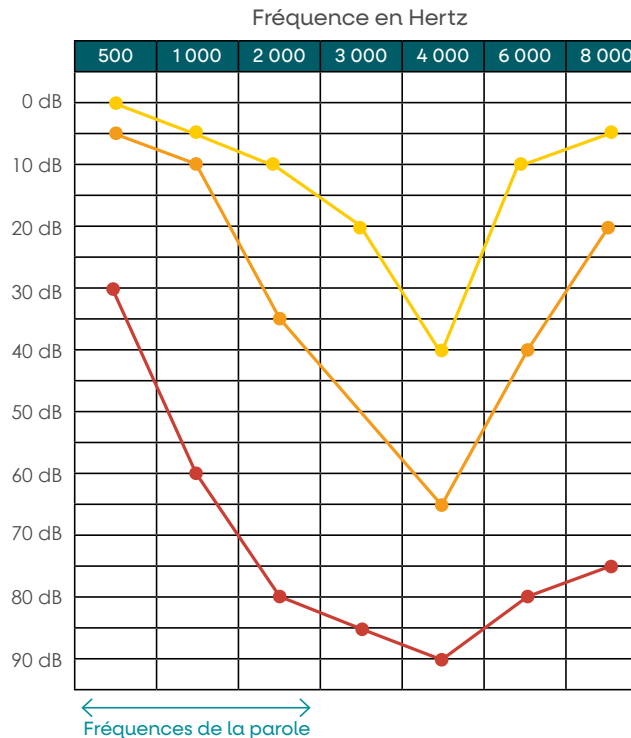
- Fatigue
- Stress et anxi  t  
- Troubles cardiovasculaires
- Troubles digestifs
- Troubles de l'attention et/ou du sommeil

Cons  quences sur le travail

- Troubles de la concentration
- Lacunes : perte d'efficacit  , de m  moire...
- Perturbation de l'audition, difficult  s    communiquer
- Risque d'accident
- Maladie professionnelle (la surdit   est la 4  me cause de maladie professionnelle en France)



D  pistage par audiogramme



• 1er STADE : courbe jaune

Le sujet ne se rend pas encore compte de sa perte d'audition. Les fr  quences de la parole sont peu touch  es.

• 2  me STADE : courbe orange

Les fr  quences conversationnelles sont touch  es. Le sujet devient « dur d'oreilles ». Il ne comprend plus distinctement ce que dit son entourage.

• 3  me STADE : courbe rouge

Surdit   manifeste. La surdit   est profonde



R  glementation



Code du travail :
Article R4431-1 et suivants

Pour une exposition moyenne quotidienne (8h) :

» Seuil d'alerte : 80 dB_(A)

Le d  passement de ce seuil implique :

- La r  duction du risque
- La surveillance avec audiogramme
- La mise    disposition de protections individuelles adapt  es
- L'information/formation des salari  s expos  s

» Seuil de danger : 85 dB_(A)

Le d  passement de ce seuil implique :

- La mise en   uvre d'un programme de r  duction de bruit (protection collective)
- La signalisation des zones dangereuses (bruyantes) avec limitation d'acc  s
- Le port obligatoire des protections individuelles

» Seuil    ne pas d  passer : 87 dB_(A)

(en tenant compte de l'att  nuation des protections auditives individuelles)

